

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 février 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-2-2-1

Service consulté

**EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS
2006-2009**

Résumé : *Il est proposé de lancer une évaluation du schéma départemental du tourisme et des loisirs qui est arrivé à échéance le 31/12/09 et de confier le suivi de cette mission à l'Association Départementale du Tourisme (ADT).*

Le Département a adopté, lors de la Séance Plénière du 24 juin 2005, un schéma départemental du tourisme et des loisirs sur les années 2006 à 2009.

Ce schéma, outil d'orientation et de référence pour le développement du tourisme haut-rhinois, a été adopté conformément à l'article L 132-1 du Code du Tourisme qui prévoit que « dans chaque département, le Conseil Général établit, en tant que de besoin, un schéma d'aménagement touristique départemental ».

Le schéma est arrivé à échéance depuis le 31 décembre 2009 ; il est proposé de lancer une évaluation des actions mises en œuvre dans ce cadre.

Lors de la définition du schéma, la mission d'étude et d'animation technique avait été confiée à l'Association Départementale du Tourisme (ADT), conformément à la délibération n°2002/I-203/1 du Conseil Général du 18 décembre 2001.

Dans la même optique, il vous propose de confier le pilotage de la mission d'évaluation à l'ADT, en précisant que le Département sera étroitement associé aux travaux menés.

Les coûts issus de cette mission d'évaluation seront pris en charge par l'ADT sur les budgets qui lui sont accordés par le Département dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'acter le lancement d'une évaluation du schéma départemental du tourisme et des loisirs mis en œuvre par le Département sur la période 2006 à 2009 ;

- de confier la mission d'évaluation à l'Association Départementale du Tourisme, en précisant que son coût sera pris en charge sur les crédits qui lui sont accordés par le Département dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER